

Sivens 2 – projet de territoire du bassin du Tescou

Le collectif du Testet demande la réhabilitation de la zone humide

Pour obtenir que soient lancées la réhabilitation et la restitution de terres aux éleveurs, une manifestation aura lieu le 31 mai à Albi. Et si nécessaire des actions sur le site.

«S'il n'y a pas lancement d'un processus officiel pour réhabiliter la zone humide, s'il n'y en a pas un non plus pour l'accès des éleveurs aux terres agricoles, nous boycotterons». La semaine dernière, le collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet (dit collectif Testet) a publiquement rappelé les conditions de sa participation au processus de concertation pour l'élaboration du projet de territoire du bassin versant du bassin du Tescou, préalable désormais à tout nouveau projet d'aménagement du dit bassin et, en conséquence, tout nouvel éventuel ouvrage pour l'irrigation de la vallée. Une participation suspendue, «pour l'instant». L'annonce intervient alors qu'un «audit patrimonial» s'amorce (cf Tl du 20/05), première étape de «concertation» vers la mise en place, sans doute à l'automne, d'un «comité de pilotage» qui devra travailler à ce projet de territoire. Devant la presse, Ben Lefetey et Françoise Blondel, du Collectif, Christian Conrad, de l'Apifera, Alain Hébrard, de la Confédération paysanne, et Pierre Lacoste, éleveur à Barrot, ont d'abord rappelé avoir depuis plusieurs mois «laissé la chance au dialogue», avant d'assurer: «Seulement voilà, on fait des demandes depuis avril 2015 pour que soit soldé le projet initial et malheureusement cela n'avance pas».



• Ben Lefetey (au centre) : «On a fait des demandes depuis avril 2015, malheureusement, ça n'avance pas.»

En panne

Les demandes ont donc trait d'abord à la réhabilitation de la partie de la zone humide qui avait été touchée par le chantier de Sivens 1 et qui, en toute hypothèse, ne devrait pas être concernée par Sivens 2. Recommandée par le rapport d'expertise de Nicolas Forrey et Alain Roche en mars 2015, rapport qui a conduit à l'abandon de Sivens en dessinant des scénarios pour la suite et en préconisant l'élaboration du projet de territoire, cette réhabilitation est en panne: «On nous disait d'attendre la signature du protocole entre l'État et le Département, ce qui est fait depuis décembre, mais cinq mois après rien n'a bougé», insiste Ben Lefetey. Le problème est que pendant ce temps-là la zone humide se dégrade toujours un peu plus (cf encadré)... La deuxième condition concerne les deux familles d'éleveurs qui, avant le démarrage du chantier, avaient un droit d'usage de prairies pour leurs troupeaux, et qui, bien que le projet initial ait été suspendu (en octobre

2014) puis abandonné (officiellement depuis fin 2015) ne peuvent toujours pas accéder à des terrains dans la vallée. Des terrains qui, eux aussi se sont dégradés au fil des mois (cf aussi encadré).

Manifestation

«Nous ne posons pas la condition que soit achevée la réhabilitation ni que le droit d'usage des terres pour les éleveurs soient immédiat, juste que des réunions lancent officiellement les processus» pour régler ces questions du «passé» avant de travailler à l'avenir. Cette position, en substance, le collectif du Testet la prolonge avec l'évocation de ce risque: «Si on met ces questions de côté maintenant, dans deux à trois ans, puisqu'il faudra cette durée avant tout nouveau chantier, elle ne seront toujours pas réglées». Avec cette annonce à la clé: «Pour que l'État et le Département bouge, puisque ça n'a pas lieu par un dialogue, nous allons recommencer à manifester, ce sera mardi 31 mai, en invitant les militants à se rassembler à

Albi à 12 h pour aller sous les fenêtres de la préfecture et du Conseil départemental, pour y faire une casserolade»... Une manifestation qui, «s'il ne se passe toujours rien», se prolongerait par une (ou des) action(s) cette fois à Sivens: «Fin juin ou début juillet, on envisage d'organiser un pique-nique sur place, on appellerait les gens à venir avec pelles et pioches pour réhabiliter la zone humide nous-mêmes et remettre en état les terres, et si après ça rien ne bouge encore, on pourrait organiser un camp d'été en août avec toujours le même objectif et cette fois un appel national». Ben Lefetey ajoute: «Ce ne sera pas une Zad, il n'y aura pas volonté d'occuper le site dans la durée, mais une opération dans l'intérêt général». Il conclut: «On a été raisonnable, du côté de l'État il a été dit qu'on avait compris, qu'il ne fallait pas répéter les mêmes erreurs, qu'il fallait dialoguer, mais s'ils veulent réenclencher un rapport de force, on ré-enclencher».

Thierry Tchukriel

Les points de blocage

Le collectif Testet s'inquiète de la dégradation avancée de la zone humide et dénonce le silence sur la situation des éleveurs de Barrat dans la vallée du Tescou.

- **La zone humide.** « Il n'y a plus de zone humide, elle n'est plus dans ses fonctions, il y a plutôt des milieux humides ». Christian Conrad a contrôlé la situation et il fait état d'un constat similaire de l'Onéma il y a une quinzaine de jours: « Il n'y a plus de continuité hydrique en surface et sans doute plus non plus en souterrain, ce qui inquiète le plus c'est la dégradation de la dalle d'argile compactée à cause des pluies qui amène énormément de sédiment, de l'argile s'écoule dans le ruisseau, les bords du ruisseau aussi se dégradent, on voit de l'argile au fond,

le problème de l'argile, c'est qu'elle compacte les fonds et tue la faune aquatique, et subaquatique, on peut dire qu'à l'aval la Lamproie de planer n'existe pratiquement plus ». Le risque: « Si la zone humide n'est pas réhabilitée, l'an prochain on aura de l'argile dans le Tarn ».

- **Les terres agricoles.** « Au Département, les gens vivent dans les bureaux et ils ne se rendent pas compte que des terres pas cultivées, abandonnées, se dégradent », souligne Alain Hébrard en évoquant les deux familles d'éleveurs qui bénéficiaient d'un droit d'usage de prairies jusqu'à l'été 2014 à Barrat (près de ou sur la zone de chantier) et ne peuvent plus accéder à ces prairies, ou d'autres, sur le site depuis l'arrêt du chantier

(octobre 2014). Ce sont les familles Escande et Lacoste. La première avait conclu des conventions de « compensation » qui n'ont eu aucune suite depuis 18 mois (cf TI du 13 mai). La seconde, qui demandait un traitement équitable, rappelle que T. Carcenac lui avait promis à l'été 2015 une solution: « Maintenant, ni l'un ni l'autre nous n'avons plus rien », constate P. Lacoste. « les prairies sont tellement dégradées, qu'il va falloir penser à tout re-labourer ». Pierre Lacoste évoque, le concernant, un « climat difficile »: « Non seulement je n'ai plus de prairie, il faut acheter du foin, mais en plus des gens viennent balancer de la ferraille dans les foins qu'on va faucher, on m'arrache des clôtures, j'ai dû faire appel à la gendarmerie pour faire valoir mon droit de passage sur un chemin... » (1).

Le collectif fait aussi état d'une demande pratique pour pouvoir participer au processus d'élaboration du projet de territoire: qu'un budget ad hoc permette aux associations parties prenantes d'en être sans devoir prendre des disponibilités professionnelles ou payer les frais de déplacement.



• Pierre Lacoste

Enfin, concernant les procédures judiciaires en cours, dont le dénouement pourrait influencer certaines modalités du projet de territoire, il semble que, l'instruction devant prendre fin ces jours-ci, une audience de jugement pourrait avoir lieu fin 2016. Seraient alors tranchées: la validité, ou non, des arrêtés d'octobre 2013 portant Déclaration d'utilité publique (DUP, toujours en vigueur), Déclaration d'intérêt général (DIG, annulée elle depuis fin 2015), dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées et de l'autorisation de défricher donnée en septembre 2014 (après le début des travaux).

(1) Ben Lefetey mentionne aussi avoir eu sa voiture « recouverte d'acide il y a une dizaine de jours ».



• Le ruisseau du Tescou et la dalle, à Sivals en mai 2015.

Le Tarn Libre 27/05/2016